



ASADHO

Déclaration à l'occasion de la Journée de la Femme Africaine

La situation préoccupante des femmes en détention en RDC

Genève-Kinshasa, le 31 juillet 2009.

Instituée comme la journée de la femme Africaine, le 31 juillet est consacré à la lutte contre les diverses injustices que subissent les femmes à travers le continent. En effet, la célébration de cette journée donne l'occasion aux Etats africains de faire le point sur l'ampleur des violations des droits de la femme et des mesures prises pour les prévenir, punir et éliminer.

C'est dans ce cadre que l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) et l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO) souhaitent rappeler la situation préoccupante des femmes dans les lieux de détention en République démocratique du Congo (RDC).

Tout en félicitant l'Etat congolais d'avoir ratifié le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique, en février 2009, l'OMCT et l'ASADHO rappellent son devoir d'interdire et éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (articles 2 et 18 de la Charte), d'assurer leur dignité et l'intégrité physique et psychologique (articles 4 et 5 de la Charte) et plus particulièrement d'« assurer la protection des femmes incarcérées en état de grossesse ou allaitant en leur assurant un cadre adapté à leur condition et le droit d'être traité avec dignité » (Article 24(b) du Protocole).

L'OMCT et ASADHO déplorent le fait qu'en dépit de ces obligations, dans tous les lieux de détention en RDC, la situation de la femme demeure préoccupante. En effet, les détenues vivent dans des conditions déplorables, et des naissances en détention ont été enregistrées dans de mauvaises conditions sanitaires, médicales et nutritionnelles, notamment au CPRK (Centre Pénitentiaire de Rééducation de Kinshasa). De plus, les femmes prévenues sont le plus souvent détenues avec des femmes déjà condamnées, parfois avec leurs bébés.

Enfin, plusieurs cas de violence sexuelle en détention ont été enregistrés. Récemment, dans le cadre d'une tentative d'évasion de la Prison centrale de Munzenze à Goma, plusieurs hommes auraient violé une vingtaine de femmes détenues en l'absence de séparation hermétique entre le quartier pour femmes et celui pour hommes.

L'OMCT et l'ASADHO appellent le Gouvernement congolais à prendre des mesures urgentes afin d'améliorer les conditions de détention des femmes et de leurs nouveau-nés, notamment en assurant leur accès aux soins médicaux de base, en séparant les prévenues des condamnées et en assurant une séparation hermétique des quartiers pour femmes de ceux pour hommes.

De plus, l'OMCT et l'ASADHO appellent à l'application de la loi de 2006 sur les violences basées sur le genre. A cet égard, il convient d'assurer que les femmes détenues aient accès à un mécanisme de plainte indépendant avec un personnel spécialisé, afin de pouvoir dénoncer de tels abus en toute sécurité.

Contact :

ASADHO : Josepha Pumbulu, Directrice chargée des femmes, josephapush@yahoo.fr

OMCT : Mariana Duarte, Coordinatrice, Violence contre les femmes, md@omct.org